

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 octobre 2015

Acné : quand et comment la traiter ?

Maladie de peau touchant 80% des adolescents, l'acné peut revêtir des formes sévères avec des risques de cicatrices mais aussi altérer la qualité de vie et le quotidien. Certains traitements de l'acné ont fait l'objet d'alertes et d'inquiétudes, et il est aujourd'hui parfois difficile de savoir quels traitements privilégier et dans quels cas. En outre, les traitements prescrits sont suivis par moins d'un patient sur deux, compromettant leur efficacité.

La Société Française de Dermatologie (SFD) fait le point aujourd'hui sur ces différentes questions et publie de nouvelles recommandations, labellisées par la Haute Autorité de Santé (HAS).

L'acné est une maladie chronique de la peau qui touche les glandes qui sécrètent le sébum. Elle provoque l'obstruction des pores de la peau et l'apparition de différentes lésions : comédons (points noirs et blancs) et « boutons » (papules, pustules voire nodules). En fonction des lésions présentes et de la surface de peau atteinte, l'acné présente plusieurs niveaux de sévérité : très légère, moyenne, sévère et très sévère.

Les recommandations publiées aujourd'hui actualisent celles de 2007 et font suite à différentes alertes sanitaires (risque thromboembolique et pilules, risque psychiatrique et isotrétinoïne, restrictions de la prescription d'antibiotiques,...). Il s'agit du premier travail issu du Centre de Preuves en Dermatologie qui associe trois instances de la dermatologie (la SFD, société savante de la spécialité, le CEDEF*, Collège des Enseignants, la FFFCEDV**, association de formation continue des Dermatologues libéraux) à la HAS dans le cadre d'une convention. L'objectif de cette collaboration est d'actualiser les recommandations plus régulièrement au gré des données publiées de la recherche, tout en associant l'expérience clinique des professionnels.

L'acné n'est pas qu'une affection superficielle et doit être traitée dans 2 situations

L'acné est une maladie qui peut avoir de véritables répercussions psychologiques et altérer la qualité de vie : troubles de l'humeur, dépression, altération de l'image de soi, difficultés relationnelles... Dans les cas sévères, l'acné peut également entraîner la formation de cicatrices occasionnant dans les cas les plus graves un aspect grêlé du visage.

L'acné doit être prise en charge dans 2 situations :

1. si l'acné est sévère et/ou qu'il existe un risque de cicatrices ;
2. quel que soit le degré de sévérité clinique, si l'acné a un retentissement psychosocial sur la personne, si elle porte atteinte à sa qualité de vie ou si elle interfère dans sa relation avec les autres.

Un traitement à adapter selon la sévérité de l'acné et les préférences du patient

Les traitements locaux, qu'il s'agisse de crèmes ou de gels, à base de peroxyde de benzoyle et les rétinoïdes sont à privilégier pour une acné légère à moyenne. Un antibiotique (doxycycline ou lymécycline par voie orale) peut toutefois être prescrit en complément et selon le cas pour une acné moyenne. L'isotrétinoïne sera réservée aux acnés sévères et très sévères et avec un risque cicatriciel. Prendre en compte les préférences du patient est particulièrement important. En effet, aucun traitement de l'acné n'est efficace immédiatement, il faut quelques semaines avant l'obtention d'une

amélioration et le bon suivi du traitement est gage de sa réussite. Or à ce jour, moins d'un patient sur 2 (de 32 à 50%) suit correctement le traitement qui lui a été prescrit.

Y a-t-il des précautions particulières à prendre ?

Concernant l'usage d'antibiotiques, comme c'est le cas pour d'autres maladies, il convient de limiter leur utilisation aux situations où ils sont nécessaires afin de limiter l'émergence de souches bactériennes résistantes. Concernant l'isotrétinoïne, l'usage est proscrit chez les femmes enceintes. Pour s'assurer qu'aucune grossesse ne se déroule ou débute durant ce traitement, un test de grossesse négatif doit impérativement être fourni avant chaque prescription et renouvelé chaque mois par les femmes pendant la durée du traitement et 5 semaines après.

L'augmentation du risque de troubles dépressifs avec l'isotrétinoïne n'a pas été observée dans les études sur un grand nombre de patients mais a été exceptionnellement suspectée dans des cas individuels. Pour cette raison le patient doit communiquer à son médecin – avant le début d'un traitement – tous ses éventuels antécédents personnels et familiaux de troubles psychologiques et psychiatriques et avoir un suivi rapproché notamment au début du traitement.

Et qu'en est-il des pilules contraceptives ?

Si certaines pilules contraceptives peuvent avoir un effet positif sur l'acné, on ne peut prescrire un contraceptif à une femme qui n'a pas besoin de contraception ou de ce type de contraception. Le choix du type de contraception doit être une décision partagée entre le gynécologue et la femme en tenant compte de ses préférences et de ses différents risques (notamment du risque accru de maladie thromboembolique veineuse pour les pilules de 3^e ou 4^e génération).

Si un contraceptif doit être prescrit à une femme présentant de l'acné, il sera recommandé de prescrire en première intention du lévonorgestrel (2^e génération) et en seconde intention du norgestimate (assimilé 2^e génération) qui comporte une autorisation de mise sur le marché (AMM) pour la contraception chez la femme présentant une acné.

Les anti-acnéiques Diane 35 et ses génériques – ayant également des propriétés contraceptives – ne peuvent être envisagés qu'en dernière intention si l'acné persiste malgré un traitement dermatologique bien conduit, en concertation avec la patiente et un gynécologue, et en tenant compte des caractéristiques de la femme, concernant notamment le risque thromboembolique.

Pour en savoir plus, [cliquer ici](#)

Développer la collaboration avec les collèges de professionnels dans l'élaboration de recommandations : une nouvelle stratégie de la HAS

Travaillant au quotidien avec les professionnels de santé, la Haute Autorité de Santé a souhaité renforcer ses partenariats avec les Collèges de bonne pratique et les Conseils Nationaux Professionnels de spécialité. Au moyen de ces partenariats, la HAS envisage de développer la labellisation de recommandations élaborées par ces regroupements professionnels, tout en garantissant le respect de la méthodologie stricte de la HAS en termes de :

- constitution des groupes de travail et gestion stricte des liens d'intérêts,
- recherche documentaire, analyse, synthèse de la littérature et rédaction de l'argumentaire scientifique,
- formulation des recommandations et formats de diffusion.

* Fédération Française de Formation Continue et d'Evaluation en Dermatologie-Vénérologie (FFCEDV)

** Collège des Enseignants en Dermatologie de France (CEDEF)

HAUTE AUTORITE DE SANTE Responsable du Service presse : Florence Gaudin Contact Presse : Xabi Velazquez - 01 55 93 73 18 contact.presse@has-sante.fr	SOCIETE FRANCAISE DE DERMATOLOGIE Dr Brigitte Roy-Geffroy Directeur exécutif 01 43 27 01 66 b.roygeffroy@sfermatolo.com
---	---